SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical Séance du 16 février 2021

22

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS: 16

NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES: 20

L'an deux mille vingt et un, le 16 février, sur convocation faite le 10 février, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

Présents titulaires : VINOT Valérie, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, PORTRON Didier, COUESNON Elsa, GOULLIANNE Sterenn, CANAUD Jeannine, DUBREUIL Didier, DURIEUX Michel, GAURIER Sylvain, PACAUD Lionel (14)

Pouvoirs: PLISSONNEAU Frédéric donne pouvoir à VINOT Valérie, PERLADE Lydie donne pouvoir à DBJAY Jean-Pierre, MARIE Sabrina donne pouvoir à GOULLIANNE Sterenn, MOSTAFA Samy donne pouvoir à GAURIER Sylvain (4)

Représentés: VILLARD Simon représenté par PHILIPPE Jacqueline, LOUVRIER Franck représenté par HENIN Angélique (2)

Absents: CHEVILLON Pierre, MARTIN Alain Le secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur: Monsieur PACAUD - Vice-président finances Objet: Débat d'Orientation Budgétaire - Budget 2021

Vu l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 portant création du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI),

Vu à l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 auxquels sont annexés les statuts.

Vu les nouvelles dispositions issues de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

Monsieur le Vice-Président invite le Comité Syndical à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, chacun peut s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Après en avoir délibéré. Le Comité Syndical,

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021, à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire figurant en annexe.

> Pour extrait conforme, Certifié exécutoire. Le Président, Monsieur DBJAY

Enregistré en Sous-Préfecture le : Sous le n°017-200049625-20210216 -2021 01-DE Affiché le : Certifié exécutoire le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.